



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 10 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allongement des délais pour le passage au contrôle technique des véhicules bien entretenus

Le Gouvernement de Wallonie, à l'initiative de la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue, a approuvé l'allongement des délais pour le passage au contrôle technique des véhicules bien entretenus.

Actuellement, les véhicules bien entretenus, âgés de moins de 6 ans et de moins de 100 000 km, peuvent bénéficier d'une périodicité de contrôle de 2 ans grâce au système de "bonus". Dès le 1er janvier 2025, cette périodicité sera étendue aux véhicules de moins de 8 ans et de moins de 110 000 km, sous réserve que seuls des défauts administratifs mineurs soient relevés lors du contrôle.

“Cette mesure encouragera les propriétaires à maintenir leurs véhicules en bon état afin de bénéficier du certificat valable 2 ans, tout en réduisant les coûts et le temps liés aux visites de contrôle. Elle améliore donc le confort des usagers tout en ayant un impact positif sur la sécurité routière. Je ne peux qu'encourager à l'avenir plus encore les propriétaires de véhicules à passer au garage avant plutôt qu'après le contrôle technique pour bénéficier de cette mesure.”, précise la Ministre Valérie De Bue.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue des services liés au contrôle technique. Au cours de cette législature, plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens :

- Maintien des rendez-vous obligatoires pour maximiser l'offre des organismes de contrôle technique et réduire les temps d'attente.
- Suppression de la pénalité pour présentation tardive si un rendez-vous est sollicité 10 jours avant la date limite du dernier certificat.
- Mise en place d'une liste d'attente dynamique informant les inscrits par SMS de la disponibilité de créneaux dans leur zone géographique.
- Ouverture du calendrier de prise de rendez-vous à un an pour permettre aux usagers d'anticiper leur venue.